

1 Cour pénale internationale
2 Chambre de première instance X
3 Situation en République du Mali
4 Affaire *Le Procureur c. Al Hassan Ag Abdoul Aziz Ag Mohamed Ag Mahmoud* — n° ICC-
5 01/12-01/18
6 Juge Antoine Kesia-Mbe Mindua, Président — Juge Tomoko Akane — Juge
7 Kimberly Prost
8 Procès — Salle d'audience n° 3
9 Mardi 26 octobre 2021
10 (*L'audience est ouverte en public à 9 h 31*)
11 M. L'HUISSIER : [09:31:36] Veuillez vous lever.
12 L'audience de la Cour pénale internationale est ouverte.
13 Veuillez vous asseoir.
14 (*Le témoin est présent dans le prétoire*)
15 TÉMOIN : MLI-OTP-P-0547
16 (*Le témoin s'exprimera en songhaï*)
17 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:32:02] L'audience est ouverte.
18 Bonjour à toutes et à tous.
19 Monsieur le greffier d'audience, veuillez annoncer l'affaire, s'il vous plaît.
20 M. LE GREFFIER (interprétation) : [09:32:24] Bonjour, Monsieur le Président,
21 Mesdames les juges. Il s'agit de la situation en République du Mali en l'affaire *Le*
22 *Procureur c. Al Hassan Ag Abdoul Aziz Ag Mohamed Ag Mahmoud*, référence de l'affaire
23 ICC-01/12-01/18. Nous sommes en audience publique.
24 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:32:43] Merci beaucoup, Monsieur le
25 greffier. Comme tous les matins, nous allons procéder aux présentations des
26 différentes équipes.
27 D'abord, le Bureau du Procureur. Alors, je vois... c'est Madame la Procureur.
28 M^{me} YAMAGUCHI (interprétation) : [09:33:00] Bonjour, Monsieur le Président,

1 Mesdames les juges. L'Accusation est représentée ce matin par Gilles Dutertre et
2 moi-même, Yayoi Yamaguchi.

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:33:12] Merci beaucoup, Madame la
4 Procureur.

5 Je me tourne vers la Défense. Maître.

6 M^e SUTHERLAND (interprétation) : [09:33:18] Bonjour, Monsieur le Président,
7 Mesdames les juges. La Défense de M. Al Hassan est représentée aujourd'hui par
8 M^{me} Mélissa Beaulieu-Lussier, M^{me} Sarah Marinier-Doucet, M^e Melinda Taylor et
9 moi-même, Kirsty Sutherland.

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:33:36] Merci beaucoup, Maître Sutherland.

11 Je me tourne vers les représentants légaux des victimes. Maître.

12 M^e NSITA : [09:33:44] Bonjour, Monsieur le juge Président, Honorables Mesdames
13 les juges. Les victimes sont représentées à cette audience par M^{me} Prisque Dipanga et
14 de moi-même, Fidel Nsita Luvengika. Merci.

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:33:56] Merci beaucoup, Maître Nsita.

16 Ce matin, nous allons commencer l'audition du témoin du Procureur P-0547. Je me
17 tourne donc vers le témoin.

18 Bonjour, Madame la témoin. Est-ce que vous m'entendez bien ?

19 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:34:22] Oui.

20 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:34:28] Très bien.

21 Au nom de la Chambre, j'aimerais vous souhaiter la bienvenue. Vous allez déposer
22 en vue d'aider la Chambre à établir la vérité dans l'affaire concernant M. Al Hassan.

23 Madame la témoin, des mesures de protection ont été mises en place afin que votre
24 identité ne soit pas révélée au public. Chaque fois que vous devrez donner des
25 détails qui risqueraient de dévoiler votre identité, nous en parlerons à huis clos
26 partiel, ainsi personne en dehors des gens qui sont dans cette salle ne pourra vous
27 entendre.

28 Je vais maintenant procéder à votre engagement solennel en vertu de la règle 66,

1 paragraphe premier du Règlement de procédure et de preuve.
2 Alors, je vous prie de répéter après moi :
3 « Je déclare solennellement... »
4 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:36:33] Je déclare solennellement...
5 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:36:37] « ... que je dirai la vérité... »
6 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:36:42] ... que je dirai la vérité....
7 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:36:47] « ... toute la vérité... »
8 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:36:51] ... toute la vérité...
9 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:36:52] « ... et rien... et rien que la vérité. »
10 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:36:55] Je ne dirai rien que... que la vérité.
11 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:37:02] Merci beaucoup, Madame la témoin.
12 Vous êtes maintenant sous serment. Les représentants de la Section de l'aide aux
13 victimes et aux témoins et les représentants de l'Accusation vous ont déjà dit ce que
14 cela signifie.
15 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:37:38] Ils m'ont expliqué, bien sûr.
16 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:37:42] Très bien. Alors, j'ai quelques
17 conseils d'ordre pratique par rapport à votre prise de parole.
18 Vous devrez garder à l'esprit tout au long de votre déposition que tout ce qui est dit
19 dans ce prétoire est transcrit par des sténotypistes et traduit simultanément en
20 plusieurs langues par des interprètes.
21 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:38:30] Mm-hm.
22 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:38:31] Il est donc important de parler
23 clairement et lentement et d'observer des pauses. Ne commencez à parler que
24 lorsque la personne qui vous interroge a terminé de poser sa question.
25 Alors, vous serez interrogée d'abord par le Bureau du Procureur, et ensuite par les
26 représentants légaux des victimes, et enfin par la Défense.
27 Alors, sans plus attendre, je vais passer la parole à M^{me} la Procureur pour ses
28 questions.

1 Madame la Procureur.

2 Interprétation, s'il vous plaît, pour M^{me} la témoin.

3 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:39:54] D'accord.

4 M^{me} YAMAGUCHI (interprétation) : [09:40:22] Je vous remercie, Monsieur le
5 Président.

6 QUESTIONS DU PROCUREUR

7 PAR M^{me} YAMAGUCHI (interprétation) : [09:40:28]

8 Q. [09:40:29] Bonjour, Madame la témoin. Comment allez-vous ce matin ?

9 R. [09:40:33] Bonjour. Je me porte bien.

10 Q. [09:40:41] Nous nous sommes déjà rencontrées la semaine dernière, mais aux fins
11 du compte rendu, je rappelle que je m'appelle Yayoi Yamaguchi, et c'est moi qui
12 m'apprête à vous poser des questions pour le compte de l'Accusation ce matin.

13 R. [09:41:09] D'accord.

14 Q. [09:41:13] Si l'une ou l'autre de mes questions n'est pas claire, n'hésitez surtout
15 pas à me le dire, et je reformulerai ma question.

16 R. [09:41:34] D'accord.

17 M^{me} YAMAGUCHI (interprétation) : [09:41:38] Monsieur le Président, j'aimerais
18 passer à huis clos partiel pendant environ 5 minutes pour passer en revue les
19 informations personnelles s'agissant du témoin.

20 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:41:49] Tout à fait, Madame la Procureur.

21 Monsieur le greffier.

22 *(Passage en audience à huis clos partiel à 9 h 41)*

23 M. LE GREFFIER (interprétation) : [09:42:03] Nous sommes à huis clos partiel,
24 Monsieur le Président.

25 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:42:06] Merci beaucoup, Monsieur le
26 greffier.

27 Madame la Procureur.

28 M^{me} YAMAGUCHI (interprétation) : [09:42:11]

1 Q. [09:42:11] Madame la témoin, pourriez-vous nous donner votre nom complet, s'il
2 vous plaît ?

3 R. [09:42:26] Oui. Mon nom, c'est Mint Lilli Fadimata.

4 Q. [09:42:44] Est-ce que vous avez d'autres noms ? Est-ce que vous êtes connue sous
5 d'autres noms ?

6 R. [09:42:56] Oui, mes enfants m'appellent Anna.

7 Q. [09:43:13] Votre date de naissance, c'est bien le 31 décembre 1983, n'est-ce pas ?

8 R. [09:43:29] Oui.

9 Q. [09:43:36] Et vous êtes née à Tombouctou, n'est-ce pas ?

10 R. [09:43:42] Je suis née à Tombouctou.

11 Q. [09:43:52] Et votre groupe ethnique, c'est le groupe songhaï, n'est-ce pas ?

12 R. [09:44:04] Oui.

13 Q. [09:44:07] Et quelles langues parlez-vous ?

14 R. [09:44:21] Je parle songhaï, je parle un peu arabe, un peu bambara, je parle un peu
15 tamasheq, et français aussi, un peu.

16 Q. [09:45:03] Lorsque les groupes armés ont pris le contrôle du nord du Mali, où
17 viviez-vous ?

18 R. [09:45:11] Pardon ? Lorsque... J'ai pas compris.

19 Q. [09:45:32] Lorsque les groupes armés sont arrivés dans le nord du Mali et que le
20 gouvernement du Mali a quitté les lieux, où viviez-vous ?

21 R. [09:45:59] J'étais à Tombouctou.

22 Q. [09:46:07] Et dans quel quartier de Tombouctou est-ce que vous viviez ?

23 R. [09:46:18] Abaradjou.

24 Q. [09:46:25] Est-ce qu'il y avait un bâtiment, un édifice connu près de votre maison ?

25 R. [09:46:37] Oui.

26 Q. [09:46:49] Lequel ? De quel édifice parlez-vous — cet édifice qui était près de chez
27 vous ?

28 R. [09:47:07] Il s'agit du monument de la Paix qui est à côté de nous.

1 Q. [09:47:22] Lorsque les groupes armés sont arrivés à Tombouctou, vous étiez déjà
2 mariée à votre époux actuel, Faradj ; est-ce que vous confirmez cela ?

3 R. [09:47:44] Oui.

4 Q. [09:47:46] Et vous aviez trois enfants à l'époque ; est-ce que c'est exact ?

5 R. [09:47:59] Oui.

6 Q. [09:48:03] À l'époque, est-ce que vous aviez un emploi ?

7 R. [09:48:14] Oui, ça trouvait que j'avais un travail, je vendais... je faisais... je vendais
8 devant la... l'école.

9 Q. [09:48:40] Et est-ce que vous avez continué à exercer ce travail lorsque les groupes
10 armés sont arrivés à Tombouctou ?

11 R. [09:48:57] Le moment où les groupes armés sont entrés à Tombouctou, le petit
12 commerce que je faisais s'est arrêté. Et j'ai repris ça devant ma porte, j'ai continué ça
13 devant ma porte. Et jusqu'à ce que c'est... c'est... c'est arrêté.

14 Q. [09:49:52] Et en guise de suivi, j'aimerais savoir quel genre de produits vous
15 vendiez.

16 R. [09:50:06] Je vendais des bonbons, des chocolats, je vendais du zaban ; je vendais
17 des petites nourritures et d'autres amuse-gueule.

18 Q. [09:50:52] Et lorsque les groupes armés sont arrivés à Tombouctou, pourquoi est-
19 ce que vous avez cessé votre activité ? Pourquoi vous avez arrêté de vendre ces
20 produits ?

21 R. [09:51:13] J'ai... J'avais arrêté mon petit commerce parce que l'école devant
22 laquelle je faisais mon petit commerce a été fermée. L'école a été fermée, donc, je ne
23 pouvais plus vendre là-bas.

24 Q. [09:51:53] Merci beaucoup, Madame la témoin.

25 Je vais à présent demander aux juges de cette Chambre de bien vouloir repasser en
26 audience publique, ce qui veut dire que le public pourra entendre ce que vous allez
27 dire. Je vous demanderais de faire très attention, de ne pas mentionner des choses
28 susceptibles de vous identifier, de... ne donnez pas le nom... votre nom ni celui de

1 votre famille, ni le nom du lieu où vous habitiez. Est-ce que cela vous convient ?

2 R. [09:52:41] D'accord.

3 M^{me} YAMAGUCHI (interprétation) : [09:52:47] Monsieur le Président, j'aimerais bien
4 repasser en audience publique, s'il vous plaît.

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:52:54] Monsieur le greffier, audience
6 publique, s'il vous plaît.

7 *(Passage en audience publique à 9 h 52)*

8 M. LE GREFFIER (interprétation) : [09:53:00] Nous sommes de retour en audience
9 publique, Monsieur le Président.

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:53:08] Merci beaucoup, Monsieur le
11 greffier.

12 Madame la Procureur.

13 M^{me} YAMAGUCHI (interprétation) : [09:53:14] Je vous remercie, Monsieur le
14 Président.

15 Q. [09:53:19] Madame le témoin, à présent, je souhaite vous interroger sur ce qui s'est
16 passé à Tombouctou après l'arrivée des groupes armés. Premièrement... Pardon.

17 R. [09:53:42] D'accord.

18 Q. [09:53:44] Premièrement, est-ce que vous vous souvenez du moment où les
19 groupes armés sont arrivés à Tombouctou ?

20 R. [09:54:07] C'était un matin, j'étais chez moi quand des gens ont envahi toute la
21 ville. Et ils faisaient des tirs en l'air, et je suis sortie, j'ai demandé qu'est-ce qu'il se
22 passe, on me disait que c'est le camp qui a été attaqué. Et après ça, je suis restée
23 longtemps en train d'observer jusqu'à ce que je me suis dit : « Bon, je vais aller voir
24 ce qui se dit, si c'est vrai ou pas. » Et le camp était un peu loin de nous, mais avec
25 tout ça, je me suis débrouillée à aller là-bas.

26 Donc, je suis allée vers le camp et j'ai trouvé que le drapeau du Mali n'était plus là-
27 bas et que c'est le drapeau du MNLA qui était à sa place.

28 Arrivée là-bas, j'entendais seulement on disait « *Allahu Akbar, Allahu Akbar* ». Donc,

1 je voyais des... les jeunes Arabes, et je disais... j'ai dit « Arabes » parce que je pouvais
2 faire la distinction entre Arabe et Tamasheq. Donc, je voyais certains qui emportaient
3 les réfrigérateurs des... des femmes des militaires, d'autres prenaient des viandes qui
4 étaient dans ces réfrigérateurs ; d'autres, en soulevant les réfrigérateurs, il y avait des
5 crèmes glacées qui tombaient.

6 Donc, je voyais des gens qui prenaient... qui emportaient des cartouches et d'autres...
7 d'autres... d'autres tiraient des cartouches en l'air. Et moi, je me suis dit : « Attends,
8 je vais quitter ce lieu pour ne pas ramasser une balle perdue. »

9 En ce moment, il y avait... il y a d'autres groupes qui arrivent... d'autres groupes qui
10 sont... qui « est » arrivé, et qui ont, cette fois-ci, un drapeau noir avec des écritures
11 blanches ; trois jours après.

12 Q. [09:59:37] Merci beaucoup, Madame la témoin.

13 Je voudrais revenir sur certains éléments de votre réponse. D'abord, est-ce que vous
14 vous rappelez quand vous avez entendu les coups de feu en l'air lorsque les groupes
15 armés sont arrivés ? (*Fin de l'intervention non interprétée*)

16 R. [10:00:20] C'était le matin vers 9 heures... non, 8... entre 8 heures et 9 heures.

17 Q. [10:00:51] Et vous avez dit qu'on vous avait dit que c'était le camp qui était
18 attaqué ; est-ce que vous pourriez nous dire de quel camp vous parlez ?

19 R. [10:01:17] C'était le camp de garde.

20 Q. [10:01:24] Et quel type de garde était-il ?

21 R. [10:01:42] Il s'agit de la garde... du camp de la garde... Il s'agit des porteurs de
22 tenue.

23 Q. [10:02:17] Est-ce qu'ils appartenaient à l'armée malienne ?

24 R. [10:02:28] Oui, il s'agit bien sûr de l'armée malienne.

25 Q. [10:02:39] Et qui vous a dit que le camp qui appartenait à l'armée malienne était
26 attaqué ?

27 R. [10:03:32] Le moment où ils tiraient des cartouches en l'air, moi, quand j'étais
28 sortie, j'ai trouvé qu'il y avait beaucoup de gens qui étaient arrêtés. Et j'ai demandé,

1 et c'est là qu'on m'a dit que c'était le camp qui a été attaqué. Et là, je suis allée aussi,
2 il y avait toujours des tirs en l'air, et j'ai pu voir que c'était vraiment le camp qui a
3 été attaqué.

4 Q. [10:04:04] Lorsque vous êtes arrivée au camp militaire, est-ce que vous avez vu
5 d'autres civils qui étaient venus également voir ce qui se passait ?

6 R. [10:04:35] Et j'ai vu des gens qui... qui étaient là-bas, des civils. J'ai vu beaucoup de
7 gens qui n'étaient pas des porteurs de tenue et j'ai... j'ai vu vraiment beaucoup de
8 gens là-bas, des... des jeunes Arabes et d'autres. Il y a beaucoup de gens qui étaient
9 là-bas, mais pas des porteurs de tenue. Il n'y avait même pas de porteurs de tenue.

10 Q. [10:05:25] Alors, pour être... pour que tout soit clair, est-ce que vous avez vu des
11 membres de l'armée malienne lorsque vous êtes arrivée au camp à ce moment-là ?

12 R. [10:05:50] Non, non.

13 Q. [10:06:03] Vous dites que lorsque vous êtes arrivée au camp, vous... vous avez vu
14 des jeunes Arabes. Je sais que cela fait très longtemps de cela, mais est-ce que vous
15 vous souvenez du type de vêtements qu'ils portaient ?

16 R. [10:06:36] Oui, ils portaient des chemises et des pantalons. Ils portaient des
17 chemises et... et des pantalons.

18 Q. [10:07:03] Et vous avez mentionné le fait que ces jeunes Arabes criaient « *Allahu*
19 *Akbar* » ; est-ce que vous savez ce que cela signifie ?

20 R. [10:07:30] Je sais. Je sais que « *Allahu Akbar* », c'est Dieu. Je sais ce que ça veut... ça
21 voulait dire.

22 Q. [10:07:49] Alors, à part cette phrase, est-ce que vous les avez entendu dire autre
23 chose ?

24 R. [10:08:05] Non. Je n'ai pas entendu. Ce que je pouvais entendre d'autre, c'est qu'ils
25 disaient que l'endroit leur appartenait maintenant, qu'il y a aucun autre propriétaire
26 qu'eux maintenant.

27 Q. [10:08:58] Vous dites que c'étaient d'autres qui disaient que cet endroit leur
28 appartenait ; est-ce que vous vous souvenez qui étaient ces gens ?

1 R. [10:09:29] Ça, c'étaient les jeunes Arabes. C'étaient les jeunes Arabes qui disaient
2 cela. Et cela... tout le temps, ils nous disaient cela.

3 Q. [10:10:03] Et est-ce que vous vous souvenez en quelle langue ils disaient cela ?

4 R. [10:10:14] Bien sûr. Oui, ce n'est pas seulement les jeunes Arabes. Il y avait aussi
5 les... les Touareg, les Tamasheq. Et ils nous disaient tout le temps... même si on était
6 de passage, ils nous disaient... ils portaient leurs armes, ils nous disaient que
7 l'endroit leur appartenait et que nous sommes des esclaves.

8 Q. [10:11:28] Pour bien vous comprendre, est-ce que vous avez entendu ces Touaregs
9 dire cela le jour où vous êtes allée au camp militaire ou est-ce que vous l'avez
10 entendu à d'autres moments ?

11 R. [10:12:07] Non, ça c'est... Pour les Touareg, ça a été dit un autre jour. Mais au
12 niveau du camp, c'est... c'étaient les jeunes Arabes qui disaient cela. Mais au
13 niveau... là-bas, on pouvait voir le drapeau du MNLA... au camp, donc je savais que
14 c'était le drapeau de MNLA. C'étaient les Tamasheq, le MNLA.

15 Q. [10:12:51] Est-ce que vous pourriez décrire le drapeau du MNLA ?

16 R. [10:13:06] Bon, là, je peux dire que... je peux décrire comme je peux... je ne peux
17 pas décrire, parce que ça fait... cela s'est passé il y a longtemps de cela. Et depuis que
18 les propriétaires du drapeau noir sont entrés, on ne voyait plus le drapeau des
19 MNLA. Mais le drapeau de MNLA, si je ne me trompe pas, si... j'ai peur de ne pas
20 dire une contrevérité... Il y avait une couleur noire, jaune ou vert, si je me trompe...
21 En tout cas, c'est trois couleurs.

22 Q. [10:14:34] Merci, Madame la témoin. Alors, vous avez indiqué que trois jours plus
23 tard, il y a d'autres groupes qui sont arrivés et qui avaient un drapeau noir avec des
24 écritures blanches ; est-ce que vous savez à quel groupe ils appartenaient ?

25 R. [10:15:18] Bon, nous quand même, nous, ceux qu'on voyait... tous ceux qu'on
26 voyait avec le... le drapeau noir, drapeau noir avec des écritures blanches, nous, on
27 disait que c'étaient des islamistes ; on disait que c'étaient des islamistes.

28 Q. [10:15:59] Et est-ce que vous connaissez le nom des groupes auxquels

1 appartaient ces islamistes ?

2 R. [10:16:25] Je connais quand même un nom, un nom qui est Boko Haram.
3 Comment j'ai su cela ? C'est parce qu'un... à un moment donné, quand la ville a été
4 envahie, il y avait d'autres groupes qui... qui étaient venus, et ils disaient « *Allahu*
5 *Akbar, Allahu Akbar* ». Et quand on est sortis pour voir, il y a... les gens ont dit que
6 c'est les islamistes même qui ont appelé Boko Haram. C'est... C'était une amie même,
7 c'est une amie qui m'a dit cela, que ce groupe qui venait d'arriver, c'était Boko
8 Haram, et que c'est à l'appel des islamistes qu'ils sont venus pour les aider.

9 Quand ils sont venus, ils ont fait un jour à deux, ils ont remarqué que les gens
10 priaient, les mosquées... les gens partaient à la mosquée, et c'était vraiment des
11 musulmans. Et ils sont ressortis, ils disent que, eux, ils sont venus pour combattre
12 des musulmans, non, eux, ils ne sont pas dans ça, ils ont quitté la ville.

13 De la manière dont ils sont venus, en cortège, pour entrer dans la ville, c'est de cette
14 même manière ils sont sortis, en cortège.

15 Q. [10:19:36] Madame la témoin, il y a une partie de votre réponse qui n'a pas bien
16 été comprise par les interprètes, donc vous avez dit « ils sont arrivés, ils ont
17 remarqué que les gens priaient, ils sont allés au... dans la... dans les mosquées, et ils
18 ont vu qu'ils étaient musulmans, et ils sont sortis... ils sont sortis. » Et le reste, en
19 fait... « ils sont ressortis... » et là, les interprètes n'ont pas compris. Donc, est-ce que
20 vous pourriez répéter ce que vous avez dit juste après « ils sont ressortis » ?

21 R. [10:20:53] Je disais que quand les nouvelles personnes-là sont arrivées, et nous,
22 nous sommes sortis pour voir, et c'est... c'est une amie qui m'a dit que ça, c'est Boko
23 Haram. Donc... et ils ont remarqué que les gens partaient à la prière alors qu'ils ont
24 été appelés pour les aider dans leur combat. Eux, ils ont dit qu'ils sont là et qu'ils ont
25 vu des musulmans, des gens qui partaient à la prière. Eux, ils sont ressortis. Ils sont
26 venus en cortège... en cortège, suite de véhicules qui se suivent en ville, et ils sont
27 ressortis de cette même manière de la ville. Maintenant, où est-ce qu'ils sont partis
28 par la suite, Dieu m'en préserve, je ne sais vraiment pas.

1 Q. [10:22:37] Donc, après le départ de Boko Haram, qui a contrôlé la ville ?

2 R. [10:22:58] Quand Boko Haram est sorti, c'étaient les gens-là qu'on appelait les
3 islamistes qui dirigeaient le pays. C'étaient les islamistes. Les gens qu'on appelait les
4 islamistes.

5 Pourquoi je dis cela ? C'est... ils étaient habillés en kaki, en... ils avaient des habits en
6 kaki et des pantalons... des pantalons courts, et des gilets dans lesquels on mettait
7 des... des cartouches, des gilets avec beaucoup de poches qu'on mettait sur les habits.

8 Q. [10:24:46] Alors, au sujet de l'attaque du camp militaire, est-ce que vous vous
9 souvenez quand les islamistes sont arrivés à Tombouctou ?

10 R. [10:25:30] Le moment où le camp a été attaqué, en réalité, pour moi, en personne,
11 je n'ai pas vu les... les islamistes. C'est après cela qu'on a vu les islamistes avec leur
12 drapeau de couleur noire avec des écritures blanches.

13 Q. [10:26:02] Est-ce que vous vous souvenez combien de jours après l'attaque du
14 camp militaire vous avez vu vous-même pour la première fois des islamistes ?

15 R. [10:26:31] Ça faisait trois jours. Trois jours après, parce qu'on était restés dans les
16 maisons, parce qu'on avait vraiment peur des gens du MNLA ; on avait vraiment
17 peur des gens du MNLA.

18 Q. [10:27:21] Et où étiez-vous lorsque vous avez vu pour la première fois les
19 islamistes ?

20 R. [10:27:41] La première fois que j'ai vu des islamistes, c'était dans la deuxième rue
21 de chez moi. La deuxième rue de chez nous, c'est là que j'ai vu les islamistes.

22 Q. [10:28:12] Et ces islamistes que vous avez vus, est-ce qu'ils étaient à pied ou est-ce
23 qu'ils étaient dans un véhicule ?

24 R. [10:28:29] Ils étaient dans des véhicules. Et c'étaient des véhicules dont l'arrière est
25 ouvert. Et on pouvait voir beaucoup de gens... gens par derrière dans ces
26 véhicules-là. Et dans la cabine, il y avait deux personnes, deux à trois personnes.

27 Q. [10:29:20] Et est-ce qu'il y avait des drapeaux ou un drapeau sur ce véhicule ?

28 R. [10:29:38] Oui, il y avait des drapeaux sur les véhicules, les drapeaux noirs avec

1 des écritures blanches.

2 Q. [10:29:55] J'aimerais vous montrer un arrêt sur image d'une vidéo. La cote est
3 MLI-OTP-0015-0495. Et je vais diffuser cela sur le canal « *Evidence 2* ».

4 (*Diffusion de la vidéo — arrêt sur image*)

5 Aux fins du compte rendu, il... nous avons effectué un arrêt sur image à 00:27:16:22.

6 Madame le témoin, est-ce que vous reconnaissez ce véhicule, le type de véhicule que
7 l'on voit ici ?

8 R. [10:31:29] Je n'ai pas vu de véhicule sur mon écran ici, mais le véhicule dont je
9 vous parle, on l'appelait « six ».

10 (*L'huissier d'audience assiste le témoin*)

11 Q. [10:32:04] Est-ce que vous voyez l'image à l'écran maintenant, Madame la
12 témoin ?

13 R. [10:32:16] Oui, je vois ce véhicule-là. Oui, ils avaient ce type de véhicule, mais il y
14 avait un autre type de véhicule qui n'a qu'une seule cabine. Et là, c'est le chauffeur
15 seulement et celui qui est à côté du chauffeur qui entrait dans le... dans la cabine.

16 Q. [10:33:07] Pour que les choses soient claires, lorsque vous dites « ils », est-ce que
17 vous parlez des islamistes ?

18 R. [10:33:27] Oui, bien sûr, des islamistes.

19 Q. [10:33:37] Et le drapeau qui flotte sur ce véhicule, est-ce que vous le reconnaissez ?

20 R. [10:33:58] Nous, quand même, toute personne qu'on voyait avec ce type de
21 drapeau noir avec les écritures blanches, on disait que c'est... c'est les islamistes.

22 Q. [10:34:18] Après l'arrivée des islamistes, est-ce que le mode de vie à Tombouctou
23 a changé de quelque façon que ce soit ?

24 R. [10:34:42] Ah ! Depuis l'arrivée des islamistes, Tombouctou a changé
25 complètement. Tout a changé à Tombouctou. Parce qu'en voyant les hommes passer
26 avec des pantalons, ils disent de couper les pantalons parce que ça, ce n'est pas la
27 charia. Nous, qui... nous les femmes aussi, nous avons beaucoup souffert parce
28 qu'on nous disait pourquoi on n'était pas totalement couvertes, même si on est

1 couvertes.

2 Ils nous ont trop fatigués. Vraiment, on a beaucoup... on était beaucoup fatigués. Ils
3 nous ont imposé quelque chose qu'on ne connaissait pas. Parce qu'on ne pouvait pas
4 se promener avec son copain, on peut pas se promener avec son frère, on n'avait...
5 on peut pas mener... on peut... on ne peut mener aucune activité. Et puis, même si on
6 se promène avec un frère de même père, même mère, on te demandait d'apporter
7 une preuve qui montrait que c'était ton frère de sang.

8 Q. [10:37:39] Vous avez dit en français : (*intervention en français*) « ils nous ont trop
9 fatigués ». (*Interprétation*) Pour que nous puissions comprendre pleinement ce que
10 vous avez voulu dire, est-ce que vous pouvez nous expliquer ce que vous avez voulu
11 dire par cela, « ils nous ont trop fatigués » ?

12 R. [10:38:46] Je voulais dire par là qu'on a beaucoup souffert, et puis, on était
13 traumatisés. Et même nos maris ne pouvaient pas aller travailler.

14 Même quand on tombait malade, on pouvait pas avoir quelqu'un pour nous amener
15 à l'hôpital pour se soigner. Parce que même quand on transportait un malade, on...
16 ils essayaient de voir, de demander : pourquoi tu as pris cette personne-là ? Est-ce
17 que c'est un parent à toi ? Quelle est la relation qui vous lie ? Et c'est pourquoi les
18 gens refusaient de prendre les gens. Et vraiment, on a beaucoup souffert.

19 Q. [10:40:12] Merci beaucoup, Madame la témoin.

20 D'abord, en ce qui concerne les femmes, vous avez dit qu'on vous demandait
21 pourquoi vous n'étiez pas complètement couvertes, même si vous l'étiez. Est-ce que
22 vous pouvez nous décrire le type de vêtement que les islamistes imposaient aux
23 femmes ?

24 R. [10:41:57] Oui, on nous demandait de porter la... la burqa, qu'on appelait « *abaya* »
25 et... alors que nous, on portait nos saris, nos saris comme d'habitude. Mais ils sont
26 venus avec... avec... ils sont venus, ils ont dit de porter la burqa. C'est les types
27 d'habits qu'on pouvait voir... qui venaient de la Libye et qui venaient d'Alger aussi.
28 Et c'est un habit qui coûtait cher, et puis on nous dit de porter cela. Vraiment, nous,

1 on portait... on avait l'habitude de porter nos saris. On portait nos... nos robes de
2 wax et des habits locaux.

3 Q. [10:43:08] Et comment saviez-vous que vous étiez tenues de porter ce qu'on
4 appelle les « *abayas* » ? Qui vous a dit cela ?

5 R. [10:43:29] Celui qui nous disait cela, c'était Hamed Moussa. C'est Hamed Moussa
6 même qui disait aux gens de porter *abaya*. Parce que même si on... on te trouvait avec
7 des habits, et qu'on pose... des saris et qu'on portait... et qu'on porte le voile, on nous
8 disait qu'on n'était pas bien couvertes, alors qu'on s'est... des saris avec des bras
9 longs... des manches longues et le voile, on sait que ça, c'est une couverture totale.

10 Q. [10:44:47] Et quand est-ce que cela a commencé ? Combien de temps après
11 l'arrivée des islamistes est-ce qu'ils ont commencé à imposer les règles sur la
12 manière dont les femmes devaient être vêtues ?

13 R. [10:45:37] Oui. Cela s'est passé il y avait... peu de temps après... un peu... un peu
14 de temps après. Ça s'est passé longtemps après, mais ils ont duré un peu. Ils ont
15 commencé un beau jour pour dire : bon, voilà, que les hommes portent des
16 pantalons courts et les... et les femmes aussi. Ils ont vraiment chauffé les gens pour
17 faire cela. Et on a vraiment souffert, on a beaucoup souffert.

18 Q. [10:46:28] Madame la témoin, vous avez dit en français : (*Intervention en français*)
19 « ils ont vraiment chauffé les gens ». (*Interprétation*) Est-ce que vous pourriez nous
20 expliquer ce que vous avez voulu dire par « ils ont vraiment chauffé les gens » ?

21 R. [10:47:32] J'ai dit cela parce qu'ils ont commencé... ils avaient commencé à se
22 promener dans les rues pour demander aux gens de se couvrir. Et même au
23 marché... ils partaient au marché pour faire cela et ils disaient... quand ils te
24 trouvaient en train d'acheter quelque chose avec un homme, c'est un problème.
25 Parce que ceux qui partaient au marché pour cela, ils avaient tous des... des fouets
26 dans les mains.

27 Q. [10:48:34] Et que faisaient-ils avec ces fouets s'ils trouvaient que quelqu'un ne
28 respectait pas ces nouvelles règles ?

1 R. [10:49:02] Même ceux-là qui respectaient les règles, ils... ils te fouettaient. Et c'est...
2 ce fouet-là, lorsqu'ils te frappent avec, on sent que quelque chose a changé dans le
3 corps.

4 Q. [10:49:29] Est-ce que vous avez été témoin de la flagellation d'une personne au
5 marché ?

6 R. [10:49:47] Oui, ça, j'ai vu au marché. Et fouetter les gens, ça, c'est... ce n'est rien
7 pour eux. Tout le temps, ils faisaient ça au marché, tout le temps.

8 Q. [10:50:22] Est-ce que vous vous rappelez quand vous avez vu quelqu'un se faire
9 fouetter au marché ? Combien de jours, combien de mois après l'arrivée des
10 islamistes ?

11 R. [10:50:50] Pour le cas... pour le cas du marché, c'est lorsqu'ils ont imposé... quand
12 ils sont arrivés, ils ont imposé leur charia que ça a... ça a commencé. Par contre, la
13 flagellation en public à côté du marché, ça, je me souviens de deux cas.

14 Q. [10:51:46] Est-ce que vous pouvez nous parler de ces deux cas de personnes qui
15 ont été fouettées ? Quand est-ce que cela s'est produit ?

16 R. [10:52:07] Oui, il y a un qui s'est passé à... à la place publique de Djingareyber, et
17 l'autre à Yobou Tao. Mais je n'ai pas personnellement été là-bas, et lorsque ça s'est
18 passé, l'information a pris toute la ville. Et... et j'ai pu voir celui qui s'est... j'ai pu voir
19 un à la télé, et l'autre, je n'ai pas pu voir.

20 Q. [10:53:32] Mises à part les flagellations, que faisaient les islamistes lorsqu'ils
21 trouvaient une femme qui n'était pas couverte comme ils l'exigeaient ?

22 R. [10:53:58] On l'amenait en prison. Hamed Moussa a ouvert une prison pour
23 femmes à la BMS, à l'intérieur de la BMS. Alors que BMS, on savait que c'était un
24 endroit pour garder de l'argent, jusqu'à ce qu'on voyait que BMS est transformée en
25 une prison de femmes.

26 Q. [10:55:00] Et comment est-ce que vous avez appris cela, c'est-à-dire que Hamed
27 Moussa avait ouvert une prison pour femmes à la BMS ?

28 R. [10:55:25] Parce que tout simplement, tout ce qui se faisait par eux était publié

1 partout. Tout ce qu'ils faisaient, ils publiaient ça... cela.

2 Q. [10:55:50] Est-ce que vous pouvez nous expliquer où ils publiaient ce genre
3 d'informations ? Est-ce que c'était à la télé, dans les journaux ?

4 R. [10:56:13] Non, non, pas à la télé ni dans les journaux. Et c'est au marché qu'ils
5 publiaient. C'est au marché qu'ils publiaient, et tout ce qu'il... tout ce qui se disait au
6 marché, ça prend de l'ampleur et ça part partout. Au marché, il y a toutes sortes de
7 personnes. Le marché aussi est à côté de la BMS, alors que eux, la plupart de leurs
8 groupes « est » à la BMS.

9 Q. [10:57:32] Et qui publiait cette information au marché ?

10 R. [10:57:46] Il s'agit de leurs agents façon, façon, de leurs agents-là qui... qui
11 portaient au marché. Donc, il y avait des... des noirs, il y avait des... des gens de peau
12 rouge, et il y avait toutes sortes de personnes parmi les agents. Mais c'est ceux-là
13 même qui portaient des fouets qui publiaient... qui publiaient le message. C'est ceux-
14 là même qui portaient des fouets qui publiaient des messages. Il y avait des
15 Bambara, il y avait des... il y avait des Peul et des Arabes aussi. Il y avait un peu de
16 tout.

17 Q. [10:59:05] Vous avez parlé de « leurs agents » ; de qui parlez-vous ?

18 R. [10:59:19] Des islamistes. Et j'ai dit cela parce qu'il y avait des... des Touareg, des
19 Bambara, des Peul. Il y avait des Arabes, il y avait même des Songhaï, parce qu'il y
20 avait... il y en a qui parlaient songhaï.

21 Q. [10:59:56] Merci, Madame la témoin.

22 Je vois l'heure qu'il est, Monsieur le Président, je pense que le moment est opportun
23 pour faire la pause.

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [11:00:06] Tout à fait, Madame la Procureur.

25 Il est 11 heures, nous allons nous arrêter pour une demi-heure, et nous reprendrons
26 à 11 h 30.

27 L'audience est suspendue.

28 M. L'HUISSIER : [11:00:20] *All rise.*

1 (L'audience est suspendue à 11 heures)

2 (L'audience est reprise en public à 11 h 30)

3 M^{me} L'HUISSIER : [11:30:20] Veuillez vous lever.

4 Veuillez vous asseoir.

5 (Le témoin est présent dans le prétoire)

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [11:30:30] L'audience est reprise.

7 La parole est au Bureau du Procureur pour la suite.

8 M^{me} YAMAGUCHI (interprétation) : [11:30:41] Merci, Monsieur le Président.

9 Q. [11:30:49] Madame la témoin, juste avant la pause, vous avez dit — et je cite —
10 que : « c'étaient ceux qui portaient les fouets qui publiaient le message. Il y avait des
11 Bambara, il y avait des Peul et il y avait des Bambara. » Alors, je fais référence au
12 compte rendu d'audience. « Il y avait des Arabes » (*se corrige l'interprète*). Et je fais
13 référence au compte rendu d'audience en anglais en temps réel, page 27, lignes 2 à 4.
14 Madame la témoin, est-ce que vous avez vu cela se passer ? Est-ce que vous l'avez
15 vu, vous-même, de vos propres yeux ?

16 R. [11:32:19] Oui, j'ai... je les ai vus, oui. Je les ai vus. Et c'est lorsque je pars faire mes
17 achats au marché qu'on les voit, et ils nous disent que... que ceux qui font... ceux qui
18 ne font pas du bien, ceux-ci, on va... « On a déjà une prison pour eux et on va les
19 amener là-bas. Et qu'on vous a assez parlé, vous n'entendez pas. ».

20 Q. [11:33:01] L'interprète indique qu'il n'a pas entendu la toute dernière partie de
21 votre réponse, Madame la témoin. Est-ce que vous pourriez répéter la toute dernière
22 partie ?

23 R. [11:33:49] Je disais que je les ai vus, je les ai vus au marché. Je les voyais au marché
24 quand je partais pour faire mes achats. Et je les ai vus. Ce n'est pas une fois ni deux
25 fois que je les voyais fouetter des gens dans le marché. * Ce n'est pas une fois ni deux
26 fois que nous les avons vus au marché et qu'ils nous disaient ces propos.

27 Q. [11:34:26] Madame la témoin, lorsque je vous ai demandé ce que faisaient les
28 islamistes s'ils trouvaient une femme qui n'étaient pas entièrement couverte comme

1 ils le souhaitent, vous avez dit : « Elle était emmenée en prison ». Et je fais
2 référence au compte rendu d'audience en temps réel, lignes 4 à 8 de la page 21.

3 Est-ce que vous connaissez quelqu'un qui a été effectivement emmené en prison
4 parce qu'elle n'était pas entièrement couverte ?

5 R. [11:35:37] (*Intervention non interprétée*)

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [11:35:40] Interprétation.

7 R. [11:35:42] Moi-même ici présente, on m'a emmenée en prison.

8 M^{me} YAMAGUCHI (interprétation) : [11:36:05]

9 Q. [11:36:05] Est-ce que vous pourriez décrire de façon détaillée ce qui s'est passé au
10 moment de votre arrestation ?

11 R. [11:36:14] Oui, je peux.

12 Un jour, j'étais devant notre porte, j'étais en train de balayer, je voyais des gens qui
13 venaient, et j'ai vite couru pour rentrer dans la cour. Et j'ai pas fermé derrière moi. Et
14 ces gens sont descendus et ils m'ont poursuivie jusque dans la cour de ma maison.
15 Ils disent qu'ils vont m'emmener avec eux. J'ai dit que je ne pars pas, qu'est-ce que
16 j'ai à faire ? Ils disent que je n'étais pas bien couverte.

17 Et on a longuement discuté et jusqu'à ce qu'un d'entre eux qui avait un fouet l'a fait
18 sortir. Il m'a donné un coup de fouet au... au dos. Et j'avais... j'avais les traces, les
19 cicatrices au... au dos. Et on a fait... il y a eu trop de bruit.

20 Moi, j'étais arrêtée derrière mon mari, et ils me disent que si je ne pars pas, qu'ils
21 vont appeler des renforts tout de suite. Et je me suis dit que si je résistais, et ça va
22 être comme le cas qui s'est passé dans notre carré... dans notre rue.

23 Et c'était un soir où il y avait deux jeunes qui étaient assis dans notre rue. Et il y a un
24 islamiste qui est venu lui disant qu'il était en train de fumer. Il lui a dit que non, il ne
25 fumait pas. Et, par la suite, le monsieur s'est mis à gifler l'islamiste. Et lorsque le
26 monsieur l'a giflé, ils ont appelé des renforts, et tous ceux qu'ils trouvaient dans la
27 rue, ils les emmenaient. Et ils n'ont épargné personne ; les vieilles personnes,
28 hommes comme femmes, ils ont emmené tout le monde. Il y avait un vieux qui était

1 à la mosquée, lui, ils l'ont amené avec eux. Et toute personne qu'ils rencontraient
2 dans la rue, ils la... ils le mettaient dans le véhicule et l'emmenaient.

3 Et c'est là que mon mari m'a demandé de les suivre pour ne pas que ce soit le cas de
4 ce qui s'est passé dans notre rue. On m'a amenée à la BMS. Et c'était ma première
5 fois de rentrer à la BMS.

6 Q. [11:41:24] Merci, Madame la témoin. J'aimerais revenir sur certains détails de
7 votre récit.

8 Dans un premier temps, est-ce que vous vous souvenez quand, approximativement,
9 s'est passée votre arrestation ?

10 M. LE GREFFIER (interprétation) : [11:41:50] Nous venons de perdre la liaison avec
11 les interprètes, donc je vais informer mes collègues à ce sujet.

12 *(Tentative de résolution du problème technique)*

13 M. LE GREFFIER (interprétation) : [11:43:22] Monsieur le Président, les techniciens
14 sont en train d'essayer de rétablir la liaison.

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [11:43:42] Merci beaucoup, Monsieur le
16 greffier.

17 Voilà, nous avons la connexion.

18 Madame la Procureur.

19 M^{me} YAMAGUCHI (interprétation) : [11:44:00] Merci, Monsieur le Président.

20 Q. [11:44:04] Donc, juste avant le problème technique, vous étiez en train de nous
21 parler de cet homme qui avait été arrêté parce qu'il fumait. Est-ce que vous vous
22 souvenez, environ, combien de temps avant votre arrestation s'est passé cet
23 incident ?

24 R. [11:45:14] Entre le cas du monsieur et le mien, il n'y a pas eu assez de temps. Pour
25 ne pas mentir, je ne peux pas vous donner le nombre de jours exact, mais quand
26 même, ça n'a pas duré.

27 Q. [11:45:37] Et votre incident, ce qui vous est arrivé, est-ce que cela s'est passé avant,
28 pendant ou après le Ramadan de cette année-là, si vous vous en souvenez ?

1 R. [11:46:15] C'est un peu... un peu après le... le Ramadan.

2 Q. [11:46:26] Et est-ce que vous vous souvenez...

3 L'INTERPRÈTE SONGHAÏ-FRANÇAIS : [11:46:32] Rectificatif : plutôt « avant le
4 mois de Ramadan », « un peu avant le mois de Ramadan. »

5 Merci, Monsieur le Président.

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [11:46:47] D'accord. Merci beaucoup.

7 M^{me} YAMAGUCHI (interprétation) : [11:46:50] Merci.

8 Q. [11:46:53] Madame la témoin, est-ce que vous vous souvenez à quelle heure de la
9 journée s'est passée votre arrestation ?

10 R. [11:47:17] Mon arrestation a eu lieu en mi-journée — mi-journée.

11 Q. [11:47:34] Est-ce que vous vous souvenez de ce que vous portiez à ce moment-là
12 comme vêtements ?

13 R. [11:47:51] Les habits que j'avais en ce moment étaient une robe — dit M^{me} le
14 témoin — avec un voile qu'on vend à 2500 francs CFA.

15 Q. [11:48:27] Et vous dites... vous avez dit que vous étiez devant la maison, que vous
16 étiez en train de balayer et que vous avez vu des gens qui arrivaient. Ces gens, est-ce
17 qu'ils étaient à pied ou dans une voiture ?

18 R. [11:48:53] Ils étaient en véhicule.

19 Q. [11:49:02] Est-ce que vous vous souvenez du type de voiture qu'ils conduisaient ?

20 R. [11:49:20] Le véhicule dans lequel ils étaient, c'était ce genre de véhicule tout
21 couvert où il y avait une partie séparée de là où nous, on était, et le chauffeur.

22 Q. [11:50:00] Est-ce qu'il y avait un drapeau sur la voiture ?

23 R. [11:50:10] Effectivement, il y avait un drapeau sur le véhicule, un drapeau noir
24 avec les écritures en blanc au fond.

25 Q. [11:50:31] Et pour que tout soit clair, est-ce que c'était le même type de drapeau
26 que celui que nous avons vu sur la photo extraite de la vidéo, un peu plus tôt ?

27 R. [11:50:56] Oui.

28 Q. [11:50:58] Et vous avez dit qu'après que vous les avez vus, donc, arriver, vous

1 avez très rapidement couru vers votre cour, vers la cour ; est-ce que vous pourriez
2 nous dire pourquoi vous avez couru ainsi ?

3 R. [11:51:45] J'ai fui parce que je... j'avais peur d'eux. Personne ne pouvait les voir
4 venir et les voir face à face et ne pas... et ne pas reculer.

5 Q. [11:52:17] Est-ce que vous pourriez nous expliquer pourquoi ils vous faisaient
6 peur ?

7 R. [11:52:35] Ils me font peur pourquoi ? Ils font peur pourquoi ? Parce que des gens
8 qui, chaque fois qu'on les voit, ils étaient en train de chercher des problèmes, chaque
9 fois qu'on les voit, ils ont... de fouiller, chaque fois qu'on les voit, ils ont des armes.

10 Q. [11:53:08] Vous dites qu'il y en a un d'entre eux qui vous a poursuivie ; est-ce qu'il
11 était armé ?

12 R. [11:53:24] Il avait une arme et un fouet.

13 Q. [11:53:40] Est-ce que vous pourriez nous décrire de quoi avait l'air cet homme ?
14 Qu'est-ce qu'il portait comme vêtements ? Quelle était son appartenance ethnique ?

15 R. [11:54:28] Ceux qui m'ont poursuivie, je ne pouvais pas dire si c'est des Arabes ou
16 des Tamasheq, mais je sais quand même qu'ils étaient pas de peau noire, et ils
17 étaient tous enturbannés ; c'est seulement les orbites des yeux que nous voyions à
18 travers. Et les habits qu'ils portaient étaient les kakis et... les mêmes kakis et des...
19 des courts pantalons.

20 M^{me} YAMAGUCHI (interprétation) : [11:55:10] Il semblerait qu'il y ait un décalage
21 entre le compte rendu anglais et français.

22 Q. [11:55:13] Est-ce que vous pourriez, s'il vous plaît, nous dire combien d'hommes
23 vous ont poursuivie jusqu'à... jusqu'au jardin, jusqu'à la cour de votre maison ?

24 R. [11:55:41] Ils sont au nombre de trois. Ils étaient trois parce que c'est un qui m'a
25 d'abord parlé. C'est lorsque j'ai pris la fuite que les autres sont descendus et nous
26 ont rejoints.

27 Q. [11:56:14] Et en quelle langue est-ce qu'ils vous ont parlé ?

28 R. [11:56:26] Ils ont parlé en arabe.

1 Q. [11:56:34] Vous avez dit qu'il y a eu une longue discussion ; est-ce que vous
2 pourriez nous dire de quoi il a été question, de quoi vous avez parlé ?

3 R. [11:57:01] Ils m'ont demandé de... de partir avec eux. J'ai dit je veux pas les... je
4 veux pas partir avec eux parce qu'ils m'ont pas trouvée nue et que je n'ai rien fait,
5 donc, je peux pas partir avec eux. Et ils disaient qu'ils vont m'emmener avec eux et
6 que... et ce qu'ils décidaient, c'est ce qui va se faire. Et on a longuement discuté sur
7 ça, on se tirait sur ça, et c'est comme ça.

8 Q. [11:57:59] Et vous dites qu'après cette longue discussion, il y en a un qui a sorti un
9 fouet et qu'il vous a frappée avec ce fouet sur le dos.

10 R. [11:58:26] Oui, ils étaient... j'étais... j'étais en face d'eux lorsqu'il y a un d'entre eux
11 qui s'est précipité et est venu me donner un coup de fouet au dos jusqu'à après...
12 jusqu'à ce que j'ai eu une cicatrice actuellement au dos.

13 Q. [11:59:02] Est-ce que vous vous souvenez que vous avez rencontré les enquêteurs
14 de la CPI en 2017 ?

15 R. [11:59:25] Oui, je me rappelle.

16 Q. [11:59:32] Et pendant cette réunion, ils ont pris une photographie de votre
17 cicatrice.

18 L'INTERPRÈTE SONGHAÏ-FRANÇAIS : [11:59:47] Message de la cabine songhaï :
19 Monsieur le Président, est-ce que M^{me} Yamaguchi peut revenir sur sa question ?

20 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [11:59:54] Madame la Procureur, veuillez
21 reprendre la question, s'il vous plaît.

22 M^{me} YAMAGUCHI (interprétation) : [12:00:00] Oui.

23 Q. [12:00:04] Lors de la rencontre avec les enquêteurs du Bureau du Procureur, est-ce
24 que vous vous souvenez qu'ils ont pris une photo de votre cicatrice ?

25 R. [12:00:32] Oui, effectivement, ils ont pris... ils ont pris la photo.

26 Q. [12:00:39] Je souhaite vous montrer une photo dont la référence ERN est MLI-
27 OTP-0039-0884. Elle se trouve à l'intercalaire n° 2 du classeur.

28 Monsieur le greffier, ne diffusez pas cette pièce en public.

1 (Le greffier d'audience s'exécute).

2 R. [12:01:19] Oui, cette photo, il s'agit de moi-même.

3 Q. [12:01:23] Est-ce que vous pouvez nous décrire brièvement de quelle partie de
4 votre corps il s'agit ? Qu'est-ce que l'on voit ici ?

5 R. [12:01:48] Ça, c'est... c'est mon dos du côté gauche, du côté de... du côté gauche.

6 Q. [12:02:08] Si j'ai bien compris, c'est à l'endroit où l'on peut voir cette règle, c'est là
7 que vous avez votre cicatrice ?

8 R. [12:02:35] Oui.

9 Q. [12:02:38] Merci, Madame la témoin.

10 Vous avez indiqué qu'ils vous ont emmenée à la BMS. Est-ce que vous pourriez nous
11 expliquer ce qu'est la BMS ?

12 R. [12:03:30] La BMS, c'est une banque, quelque part où on garde de l'argent. Et moi,
13 à partir la BMS... En fait, j'ai l'habitude de passer devant la BMS, mais je n'y suis
14 jamais entrée pour ni déposer ou prendre de l'argent. Et jusqu'au jour où je me
15 retrouve là-bas et c'est... c'est le jour le plus difficile, le plus dur de ma vie depuis ma
16 naissance jusque... jusqu'aujourd'hui.

17 Q. [12:04:31] Je vais vous poser des questions pour obtenir plus de détails sur ce qui
18 s'est passé à la BMS, mais d'abord, comment est-ce qu'ils vous ont emmenée à la
19 BMS ? Est-ce que vous y êtes allée à pied ou dans un véhicule ?

20 R. [12:05:00] En voiture.

21 Q. [12:05:11] Est-ce que vous avez vu d'autres personnes dans la voiture ?

22 R. [12:05:21] Oui, j'ai effectivement, trouvé des gens là-bas, et j'ai trouvé trois
23 personnes là-bas, deux qui avaient le même âge que moi, et l'autre il était petit que
24 nous tous... nous toutes... plus jeune que nous deux... nous autres.

25 Q. [12:05:50] Pardon, je crains que ma question n'ait pas été claire ou qu'elle n'ait pas
26 été correctement interprétée. Je vous ai demandé si, dans la voiture qui a été utilisée
27 pour votre transport à la BMS, vous avez vu d'autres personnes. Est-ce qu'il y avait
28 d'autres personnes dans la voiture avec vous ?

1 R. [12:06:26] C'est avec les islamistes qu'on est partis dans... à la BMS dans le
2 véhicule.

3 Q. [12:06:45] Vous avez mentionné qu'il y a trois islamistes qui sont venus ou qui
4 vous ont poursuivie ; est-ce qu'il y avait d'autres islamistes dans la voiture ?

5 R. [12:07:15] Oui, ceux qui étaient dans la cabine, celui qui conduisait le véhicule ; ils
6 étaient deux par-devant.

7 Q. [12:07:42] Est-ce que vous vous souvenez de quoi ils avaient l'air ? À quoi
8 ressemblaient-ils ?

9 R. [12:07:55] Oui, devant... ceux qui étaient devant... en fait, il y avait une caisse
10 entre... entre nous. Et il y avait deux dans la cabine, et je sais aussi que c'étaient des
11 gens de peau blanche et non de peau noire.

12 Q. [12:08:49] Étaient-ils armés ?

13 R. [12:08:59] Ils étaient tous armés.

14 Q. [12:09:09] Est-ce que vous vous rappelez en quelle langue ils parlaient, les deux
15 hommes qui étaient en avant de la voiture ?

16 R. [12:09:22] Ceux qui étaient par-devant, depuis que je suis rentrée dans le véhicule,
17 je ne les ai pas entendus parler. C'est... savoir qu'ils étaient de peau blanche, c'est
18 lorsqu'ils étaient en train de venir où moi j'étais en train de balayer, lorsqu'ils
19 venaient, c'est là que, à travers les vitres, je me suis rendu compte qu'ils étaient de
20 peau blanche... et où je me suis relevée pour les regarder.

21 Q. [12:10:19] Vous nous avez déjà confié que c'était le moment le plus dur de votre
22 vie, est-ce que vous pouvez nous dire ce qui s'est passé après votre arrivée à la
23 BMS ?

24 R. [12:10:57] Lorsqu'on m'a fait entrer à la BMS, on m'a amenée dans une petite pièce
25 où il y avait une natte, et sur cette natte, il y a... Et les trois personnes que j'avais
26 trouvées là-bas, celle qui était plus jeune que nous autres, je l'ai trouvée en train de
27 pleurer. Et sur la natte, c'est là-bas même qu'on a fait tous nos besoins, nous, nous
28 tous qui « occupaient » la pièce. * L'endroit était très étroit car nous étions trois

1 personnes et on était là jusqu'à ce qu'on entendait des coups, des pas... des pieds de
2 quelqu'un.

3 Q. [12:12:08] Pardon de vous interrompre. Je voudrais d'abord que nous parlions de
4 ce qui s'est passé lorsque vous êtes arrivée à la BMS. Désolée, si je n'ai pas été claire.
5 Est-ce que vous vous souvenez de la porte ou de l'entrée de la BMS que vous avez
6 empruntée lorsque vous avez été conduite à l'intérieur du bâtiment ?

7 R. [12:13:04] Oui, je... je me rappelle, c'était une petite porte où... qui était de l'autre
8 côté de la BMS.

9 Q. [12:13:22] Est-ce que... qu'est-ce que vous voulez dire par « l'autre côté de la
10 BMS » ?

11 R. [12:13:33] Comme que... la BMS, là où ça se trouve, c'est entre deux rues.

12 Q. [12:14:06] Y avait-il une entrée principale à la BMS ?

13 R. [12:14:22] Oui.

14 Q. [12:14:29] Et c'est cette entrée-là que vous avez empruntée lorsque vous avez été
15 conduite à l'intérieur ?

16 R. [12:14:48] Lorsqu'on m'a emmenée à l'intérieur, je suis rentrée par une petite
17 porte.

18 Q. [12:15:04] Je souhaiterais vous montrer une photo dont la référence est MLI-OTP-
19 0006-1873. Elle se trouve à l'intercalaire n° 6 du classeur de la Cour.

20 Monsieur le greffier d'audience, cette photo peut être montrée au public.

21 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

22 Madame la témoin, est-ce que vous voyez l'image qui est affichée à l'écran ?

23 R. [12:15:57] *(Intervention non interprétée)*

24 Q. [12:16:00] Et vous reconnaissez le bâtiment sur cette photo ?

25 R. [12:16:04] Oui. C'est... c'est exactement la partie par laquelle je suis rentrée.

26 Q. [12:16:36] Je souhaiterais vous montrer une autre photo dont la référence ERN est
27 MLI-OTP-0006-1877. Elle se trouve à l'intercalaire n° 9 du classeur que vous avez.

28 Monsieur le greffier d'audience, cette photo peut également être montrée au public.

1 *(Le greffier d'audience s'exécute).*

2 Q. [12:17:08] Madame le témoin, est-ce que vous voyez la photo affichée à l'écran ?

3 R. [12:17:21] Oui. Oui, je... je vois cette... cette image. Ça, c'est en... en quittant vers
4 Yobou Tao et se dirigeant vers le... vers le camp. Si vous prenez tout droit, c'est là
5 que vous vous retrouvez dans cette partie, et vers la droite.

6 Q. [12:18:07] Et quel est ce bâtiment ?

7 R. [12:18:21] C'est... c'est la prison, c'est la BMS. C'est la prison ici. Et c'est par
8 derrière.

9 Q. [12:18:45] Et sur les deux photos, est-ce que vous avez eu... vous avez vu la petite
10 porte par laquelle vous êtes entrée ?

11 R. [12:19:08] Bon, en fait, de la façon... lorsque j'étais venue... mais par peur de... de
12 mentir... Je sais quand même qu'il y avait une porte à l'arrière et qu'il y avait aussi
13 une porte vers le côté. Et la... la porte que voici, c'est... c'est cette même porte-là qui...
14 dont la vitre a été cassée par la fille... la dame qui a eu une crise, qu'on avait amenée
15 là-bas.

16 Q. [12:20:33] Est-ce que vous pourriez indiquer sur cette photo la porte en question ?
17 Est-ce que vous pouvez l'annoter ?

18 R. [12:20:57] Oui. La porte dont je parle, c'est une porte en... en métal et... et avec des
19 vitres.

20 M^{me} YAMAGUCHI (interprétation) : [12:21:31] Monsieur l'huissier, est-ce que vous
21 pouvez aider le témoin pour qu'elle puisse inscrire une marque à l'endroit qui
22 correspond à la porte ?

23 *(L'huissier d'audience s'exécute)*

24 M. LE GREFFIER (interprétation) : [12:22:21] Monsieur le Président, avec votre
25 permission, nous aimerions disposer d'un peu de temps pour que la photo soit
26 affichée au rétroprojecteur.

27 *(Le témoin s'exécute)*

28 Monsieur le Président, le témoin a annoté le document, une copie papier. Avec votre

1 permission, nous pouvons la scanner pour la verser dans le système eCourt.

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [12:23:53] Oui, Monsieur le greffier, allez-y, s'il
3 vous plaît.

4 M. LE GREFFIER (interprétation) : [12:24:39] Monsieur le Président, Mesdames les
5 juges, le document se trouve sur « *Evidence 1* ».

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [12:24:44] Mais est-ce que la témoin a marqué
7 la porte en question ?

8 Monsieur le greffier, vous voyez la marque ?

9 M. LE GREFFIER (interprétation) : [12:25:00] Je crains que le témoin ne doive utiliser
10 un crayon de couleur différente, parce que je ne vois pas d'inscription.

11 (*Le témoin s'exécute*)

12 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [12:26:00] Voilà, c'est très clair, maintenant.

13 Alors, Monsieur le greffier, un numéro, s'il vous plaît.

14 M. LE GREFFIER (interprétation) : [12:26:07] Monsieur le Président, le document
15 portera la référence MLI-REG-0001-0212.

16 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [12:26:18] Merci beaucoup, Monsieur le
17 greffier.

18 Madame la Procureur.

19 M^{me} YAMAGUCHI (interprétation) : [12:26:22] Merci, Monsieur le Président.

20 Q. [12:26:26] Madame la témoin, vous avez dit que cette porte ici est la même porte
21 où le verre a été cassé parce qu'il y a une femme qui a eu... qui a fait une crise et qui
22 a cassé cette vitre. Est-ce que vous êtes passée par cette même porte vous-même
23 lorsque vous avez été emmenée à l'intérieur de la BMS ?

24 R. [12:27:07] Oui, je suis rentrée par cette porte-là même.

25 Q. [12:27:20] Et une fois à l'intérieur du bâtiment, est-ce que vous avez vu des
26 personnes là-bas, à l'intérieur de la BMS ?

27 R. [12:27:38] Oui, j'ai vu des gens là-bas, dans la prison même. J'ai trouvé des
28 femmes là-bas et des gens qui sont venus pour elles qui étaient arrêtés un peu à côté,

1 de l'autre côté, isolé.

2 Q. [12:28:24] Vous avez dit que « j'ai vu des personnes là-bas » ; de quelles personnes
3 parlez-vous ?

4 R. [12:28:37] C'est les islamistes que j'ai vus là-bas.

5 Q. [12:28:55] Est-ce que vous vous souvenez de leur nombre approximatif ?

6 R. [12:29:12] Là, là, je peux pas mentir, je connais pas le nombre de gens qui étaient
7 là-bas. Je sais qu'il y avait des gens quand même là-bas.

8 Q. [12:29:30] Ces islamistes étaient-ils armés ?

9 R. [12:29:41] Oui.

10 M^{me} YAMAGUCHI (interprétation) : [12:29:51] Monsieur le Président, je vois l'heure
11 qu'il est, je pense que le moment est opportun pour lever l'audience.

12 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [12:30:01] Tout à fait, Madame la Procureur.

13 Il est 12 h 30, nous allons lever notre audience, pour permettre à celles et à ceux qui
14 vont aller aux funérailles de notre collègue Rocelyn Jimenez d'aller lui rendre les
15 derniers hommages.

16 Alors, au nom de la Chambre et à mon nom personnel, je présente mes condoléances
17 les plus sincères à la famille, aux amis et aux collègues de Rocelyn.

18 Je me tourne à présent vers Madame la témoin.

19 Madame la témoin, nous arrivons au terme de notre journée aujourd'hui. Demain,
20 vous allez poursuivre votre déposition parce qu'elle n'est pas terminée encore. D'ici
21 là, n'oubliez pas qu'il vous est interdit de parler de votre déposition à qui que ce soit.
22 Interprétation, s'il vous plaît.

23 LE TÉMOIN (interprétation) : [12:31:48] O.K.

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [12:31:50] Vous ne pouvez parler ni à des
25 membres de votre famille, ni à des amis, ni à qui que ce soit.

26 LE TÉMOIN (interprétation) : [12:32:08] Ah, ça, je ne le dirai à personne.

27 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [12:32:11] Merci beaucoup. Alors, avant de
28 lever l'audience, je voudrais remercier toutes les parties et tous les participants, les

1 sténotypistes et les interprètes, les officiers de sécurité et, bien entendu, notre public.

2 À toutes et à tous, je vous souhaite une bonne fin de journée. Nous allons lever
3 l'audience.

4 L'audience est levée.

5 M. L'HUISSIER : [12:32:37] *All rise.*

6 (*L'audience est levée à 12 h 32*)

7 RAPPORT DE CORRECTIONS

8 Les corrections suivantes, indiquées par un astérisque dans la transcription et non
9 incluses dans l'enregistrement audio-visuel de l'audience, sont implémentées dans la
10 transcription.

11 Page 18 lignes 25-26 :

12 « Et aussi qu'ils nous rappelaient et l'édit (*phon.*) dont on... dont on a parlé. » est
13 corrigé par « Ce n'est pas une fois ni deux fois que nous les avons vus au marché et
14 qu'ils nous disaient ces propos. »

15 Page 25 ligne 28 et page 26 ligne 1:

16 « L'endroit était très « étroite » pour le nombre de personnes qu'il y avait, » est
17 corrigé par « L'endroit était très étroit car nous étions trois personnes. »